



Comité d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts

Communiqué du 21 avril 2021

Entrée en fonction du nouveau Comité d'éthique de la FFT

Réuni le 21 avril 2021, le Comité exécutif de la FFT a procédé à la désignation pour quatre ans des membres du Comité d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts.

Le Comité d'éthique a tenu sa première réunion, par visioconférence, le 20 avril 2021, au cours de laquelle il a élu son président.

Sous réserve de validation par l'Assemblée générale de la FFT, la composition du Comité d'éthique est la suivante :

Franck Latty, président du Comité d'éthique, professeur de droit public, membre de la Conférence des conciliateurs et de la Chambre arbitrale du CNOSF, membre du Tribunal arbitral du sport

Laurent Binet, écrivain

Audrey Darsonville, professeure de droit privé et de sciences criminelles

Edith Merle, ancienne juriste d'entreprise, présidente de chambre honoraire au Tribunal de commerce de Paris

Selon l'article 28 des Règlements administratifs de la FFT, le Comité d'éthique de la FFT, doté d'un pouvoir d'appréciation indépendant, est chargé de veiller au respect des règles éthiques du sport, des principes déontologiques applicables à l'ensemble des acteurs du tennis français, et à la prévention et au traitement des conflits d'intérêts de tout ordre. Il a pour fonction, entre autres, de rappeler les principes de bonne conduite applicables en cas d'atteinte aux valeurs fondamentales du sport, de formuler des recommandations d'ordre général ou spécifique pour une meilleure prise en considération de ces valeurs et de saisir, le cas échéant, les commissions disciplinaires compétentes.

Toutes les informations sur le Comité d'éthique : www.fft.ethique



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

Stade Roland-Garros – 2, avenue Gordon-Bennett – 75016 PARIS
Tél : +33 (0) 1 47 43 48 00 – Fax : +33 (0)1 47 43 04 94 – www.fft.fr/ethique